



Donnons vie au progrès

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 AVRIL 2020

COMMUNIQUE
DE PRESSE

PARIS

02/04/2020



Certifié avec **wiztrust**[®]

MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'avis de convocation qui sera publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 3 avril 2020 contient l'ordre du jour de l'assemblée et décrit les modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires. L'avis de réunion contenant le texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration a été publié au BALO du 6 mars 2020, étant précisé que le texte de la troisième résolution modifiée figurera dans l'avis de convocation publié au BALO du 3 avril 2020. Le document d'enregistrement universel de Bouygues contenant les rapports présentés à l'assemblée a été publié le 24 mars 2020.

Tous les documents et informations relatifs à l'assemblée générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont en ligne sur le site internet de la société :

www.bouygues.com

dans la rubrique Finance / Actionnaires individuels / Assemblée générale.

Tout actionnaire peut demander par mail, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues de lui envoyer à l'adresse électronique indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225- 83 du Code de commerce.